



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX-MILLE-VINGT-DEUX, le ONZE JUILLET.

Le Conseil Municipal de la commune de TOURRETTES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Camille BOUGE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 28 juin 2022

Secrétaire de séance : Sylvie ALLEG

Nombre de conseillers : En exercice : 23 - Présents : 20

Nombre de suffrages exprimés : 22 – Votes pour : 22 – Votes contre : 0 – Abstention : 0 – Votes blancs ou nuls : 0

Étaient présents : S. ALLEG – G. BARRA – A. MAGNIN MELOT – R. MARTEL TRIGANCE – B. MONTAGNE Adjoint
J.M. BAGNIS - E. BISQUE LAVORGNA – M. BODY – A. CARRU MARTEL- N. DEDULLE LELUIN – J. DUBOIS - J.L. GIRAUD - J.
HENSELER - S. LAINE- M. MARTEAU – C. MENARD - N. PIGAGLIO - J. RAYNAUD- A. RASKIN - **Conseillers Municipaux**

Absents excusés : E. MENUT (Pouvoir à JL GIRAUD), N. PERRICHON (Pouvoir à G. BARRA)

Absent non excusé : M. RAYNAUD

LANCEMENT DE L'ATLAS DE LA BIODIVERSITÉ COMMUNALE

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal un projet ambitieux pour la commune, la réalisation d'un Atlas de la Biodiversité Communale, car le constat sur les territoires est l'érosion de la biodiversité qui nécessite l'action de tous.

La démarche d'un ABC (Atlas de la Biodiversité Communale), est d'être un outil ayant des objectifs en faveur de la préservation de la biodiversité :

- acquérir des connaissances pour assurer la préservation de la biodiversité,
- sensibiliser et mobiliser les citoyens et les acteurs locaux,
- partager une vision stratégique de territoire.

L'idée soutenue est que la biodiversité est un bien commun qu'il convient de préserver et de valoriser en prévoyant des actions dynamiques.

Cet Atlas de la Biodiversité Communale va se déployer sur 3 années dans le cadre d'un partenariat avec Terre Blanche, très engagé dans ce domaine, (une délibération spécifique sera mise au vote en septembre prochain présentant l'engagement du golf de Terre Blanche, les enjeux de la protection de la biodiversité pour cette structure et le partenariat qui sera mis en œuvre).

Le coût de la création d'un Atlas de la Biodiversité Communale s'élève environ à 100.000 € TTC, sur 3 ans.

La commune recherche actuellement des mécènes qui souhaitent l'accompagner dans cette démarche responsable.

Terre Blanche se propose de participer au projet et d'être moteur aux côtés de la commune, son engagement financier s'élève à 40 % de 100.000 € sur 3 ans.

La commune s'engage à prendre en charge 20 % du projet sur 3 ans soit 20.000 € sur 3 ans, soit 6.666 € annuellement à prévoir au budget communal.

Le domaine de la Grande Bastide s'est engagé à accompagner la commune à hauteur de 40 % de 100.000 € sur 3 ans.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et en avoir délibéré :

DECIDE

- DE VALIDER le lancement de l'Atlas de la Biodiversité Communale, sur 3 ans.
- DE VALIDER le montant de l'étude et des actions à mener de 100.000 € TTC, lancement d'une consultation pour l'attribution de la mission.

- **DE DONNER** tout pouvoir à monsieur le Maire pour rechercher des partenaires, mécènes pour accompagner la commune dans ce projet.
- **DIRE** que les crédits sont ouverts sur le BP 2023 et suivants.
- **DE DONNER** tout pouvoir à monsieur le Maire pour mener à bien l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à Tourrettes, les jour, mois et an que dessus.

Le secrétaire de séance

Sylvie ALLEG



Le Maire,

Camille BOUGE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Toulon à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr